Règlement complet du jeu Hozelock « French Touch »

Article 1. – Société Organisatrice

La Société Hozelock Exel, SAS située 891 Route des Frênes ZI Nord Arnas – BP 30424 69653 Villefranche Cedex, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 779 658 772 (Ci-après la « *Société Organisatrice* ») organise, du 15/03/2024 au 31/07/2024 une offre promotionnelle avec obligation d'achat intitulé « Jeu Hozelock French Touch 2024 » (ci-après « l'offre »), comprenant une offre de prime différée et un jeu par tirage au sort.

Article 2. – Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 15/03/2024 au 31/07/2024 inclus (ci-après la « Période du Jeu ») et fera l'objet d'une communication via les supports suivants :

- Sites internet de la marque :
 - o https://www.hozelock.fr/
 - o https://www.berthoud.fr/
- Réseaux sociaux de la marque :
 - o https://www.facebook.com/HozelockFrance
 - o https://www.instagram.com/hozelock fr
- PLV promotionnelles mises en place dans les points de vente participants au Jeu (stop-rayons)

Article 3. – Conditions d'accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu. Le jeu est limité à une seule participation par foyer (même facture, nom, prénom, email, adresse postale).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu. Aucune participation en dehors de la Période du Jeu ne sera prise en compte.

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

Article 4. – Modalités et conditions de participation

4.1. – <u>Modalités de participation</u>

Pour participer au Jeu:

- ACHETEZ simultanément, entre le 15/03/2024 et le 31/07/2024 inclus, un ou plusieurs produits éligibles* pour montant total minium de 50€ sur une sélection de produits Hozelock – Berthoud « Made in France » éligibles.
 - *Retrouvez la liste des références éligibles en annexe du règlement.
- 2. RENDEZ-VOUS sur le site <u>www.offres-berthoud-hozelock.fr</u> dans les 5 jours ouvrés suivant votre achat (facture faisant foi) muni de votre preuve d'achat et de vos coordonnées bancaires.

Les dossiers sans inscription préalable via www.offres-berthoud-hozelock.fr et transmis après le **07/08/2024** ne seront pas pris en compte.

- 3. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE d'inscription comprenant vos coordonnées complètes ainsi que le détail de votre achat et TÉLÉCHARGEZ une photo ou un scan lisible des éléments suivants :
 - Votre facture d'achat ou ticket de caisse original indiquant la ou les références de vos produits Hozelock
 - Le(s) code(s)-barres original(aux) à 13 chiffres, **découpé(s)** de l'emballage de votre(vos) produit(s)
- 4. VALIDEZ le formulaire et <u>si votre demande est conforme</u>, vous recevrez votre petit pulvérisateur Hozelock T1L et vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort final si votre magasin est soumis au tirage au sort.

Les modalités de participation à l'opération sont accessibles sur <u>www.offres-berthoud-hozelock.fr</u>

4.2. – <u>Désignation des gagnants</u>

Les 150 gagnants seront désignés par un tirage au sort réalisé sous contrôle d'huissier au plus tard 1 mois après la date de fin de participation du Jeu sur l'ensemble des participants conformes.

Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 15 jours suivant le tirage au sort pour l'informer de son gain. Il disposera alors un délai maximum de 7 jours pour répondre à cet e-mail et confirmer son gain. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que le gagnant a participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 5. - Dotations

5.1. – <u>Définition des dotations</u>

Sont à gagner 150 Auto Reel 20m (28,2x49,2x45,5cm / 8,73kg) d'une valeur unitaire de 149.99€ TTC.

- 1 Auto Reel à gagner dans chaque points de vente participants ;
- 1 Auto Reel à gagner pour la totalité du groupement ATLANTIC APPRO participant ;
- 3 Auto Reel à gagner pour la totalité du groupement LISA LA PERIGOURDINE participant ;
- 2 Auto Reel à gagner pour la totalité du groupement APEX AVEYRON participant.

Retrouvez en annexe du présent règlement le détail des points de vente et groupements participants au tirage au sort.

5.2. – <u>Précisions sur les dotations</u>

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables. La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une

contestation quant à son évaluation. Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Seules les dotations listées dans ce présent Règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre du Jeu. En aucun cas, le nombre de chacune des dotations ne pourra être supérieur à celui visé au présent règlement.

5.3. – <u>Remise des dotations</u>

Les 150 gagnants tirés au sort, devront obligatoirement se rendre dans le point de vente dans lequel l'achat a été effectué pour y retirer leur dotation (avec présentation d'une pièce d'identité ainsi que de la facture ayant permis de gagner la dotation) au plus tard dans les vingt-et-un (21) jours après la mise à disposition de leur dotation dans le point de vente. La mise à disposition de la dotation interviendra environ huit (8) semaines après la fin du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement des dotations, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ou de problèmes liés à la livraison des dotations. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté ou de force majeure et privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

Article 6. – Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « *Règlement* »).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille.

Le présent Règlement est également disponible sur le site <u>www.offres-berthoud-hozelock.fr</u> pendant toute la durée du Jeu.

Article 7. – Limite de responsabilité

- **7.1.** La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.
- **7.2.** Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.
- **7.3.** S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.
- **7.4**. S'agissant des dotations, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.
- **7.5.** En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.
- **7.6.** Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pu être attribuée, restera la propriété de la Société Organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.
- **7.7.** Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.
- **7.8.** La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Article 8. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse mail et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 9. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 11. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français. Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel du participant.

Article 12. – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles des participants sont collectées aux fins de la participation au Jeu décrite dans le présent règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée du jeu. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement et à son soustraitant la société TAKE OFF en charge du présent Jeu.

Ces informations sont obligatoires pour participer au Jeu, car nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Si le participant l'a précisé dans le formulaire de participation, en cochant la case prévue à cet effet, ses informations personnelles pourront être communiquées à la Société Organisatrice afin de faire parvenir des offres commerciales au participant.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse dpo@take-off.fr, ou courrier postal adressé à : TAKE OFF – Service DPO, CS 40593; 13595 Aix-en-Provence CEDEX 3.

Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

Article 13. – Contact

Pour toute question concernant le jeu, contactez le service consommateur dédié au jeu en écrivant à <u>service.consommateur@take-off.fr</u> en précisant dans l'objet de votre mail «N°3701 - Jeu Hozelock French Touch 2024 ».

Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice avant le 30/09/2024 Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée par la Société Organisatrice.

ANNEXES Liste des points de vente et groupement participants :

Liste des points de vente participants :

Magasin	Adresse	СР	Ville
GROUPEMENT APEX AVEYRON	voir liste jointe		
GROUPEMENT ATLANTIC APPRO	Voir liste jointe		
GROUPEMENT LA			
PERIGOURDINE	voir liste jointe		
Bricomarché	Rue des Albizias	41700	Le Controis-en-Sologne
BBJ	81 Avenue de Paris	41200	Romorantin-Lanthenay
Bricomarché	Les Noix Brûlées	18200	Orval
Bricomarché	20 Rue des Ajoncs	36400	Le Magny
Bricomarché	La ramée	37530	Pocé-sur-Cisse
Bricomarché	Rue du Petit Versailles	37110	Château-Renault
Mr Bricolage	3 Rue Théodore Monod	60000	Allonne
Bricomarché	5 Avenue du Président Kennedy	28400	Nogent-le-Rotrou
Villaverde	4 Rue de l'Ormeteau	28300	Lèves
Bricorama	26 Rue Gustave Eiffel	78120	Rambouillet
BBJ	8 Rue des Oliviers	28260	Anet
BBJ	Avenue d'Auvelais	60700	Pont-Sainte-maxence
Bricomarché	Route de Gambais	78550	Maulette
Poullain	Avenue Johannes Gutenberg	78310	Maurepas
Poullain	1 Chemin du Poirier Chares Guérin	95520	Osny
Poullain	1 Avenue des Platanes	78940	La Queue-lez-Yvelines
Poullain	4 Avenue de l'Europe	78200	Magnanville
Bricomarché	Cd 65	27940	Le Val-d'Hazey
Bricomarché	Avenue des Peupliers	27400	Louviers
Favennec	1 Rue des Caravelles II	27930	Guichainville
			Franqueville-Saint-
Poullain	304 Rue Jehan Ango	76520	Pierre
Poullain	70 Rue de la Motte	76140	Le Petit-Quevilly
Bricomarché	5 Impasse des Burets	27500	Pont-Audemer
Mr Bricolage	22 Allée de Maxenu	51530	Épernay
Bricorama	7 et 9 Boulevard de l'Ouest	10600	La Chapelle Saint Luc
Expert Jardin Gauthier	4 Rue Sainte-Colombe	89100	Saint Clément
Bricomarché	Route de Dijon	21500	Montbard
Floralies Garden	38 Voie Romaine	51450	Bétheny
Bricorama	2 Rue de la Jouettes	51300	Vitry-le-François
Mr Pricolago			Saint-Rémy-de-
Mr Bricolage	3 Avenue du Maréchal De Latrre de Tassigny	13210	Provence
Briconautes	627 Route d'Uzès	30500	Saint-Ambroix
Mr Bricolage	584 Avenue de Croupillac	30100	Alès
Rural Master	8 Avenue Rome	66270	Le Soler
UNICOR RODEZ	Route d'Espalion	12850	Onet-le-Château

Jardinerie Jaïa	Centre commerciale Carrfour, Avenue de la		
	Barrière		Balaruc
Mr Bricolage	Centre commercial les Portes de la Mer	34400	
Rural Master	13 Rue Lavoisier	66200	
Jardinerie Jaïa	6 Avenue des Métiers d'art	ł	Béziers
BBJ	Rue de la Rive	85300	
Quincaillerie Douessine	58 Chemin d'asnières		Doué La Fontaine
Mon Brico	9 Avenue de Paris	 	Moncoutant sur Sèvre
Atlantic Vert	166 Route des Sorinières	44400	
			SIANT SYLVAIN
RURAL GARDEN	Le Millardière		D'ANJOU
Leroy Merlin	Rond point de Tournefou		La Roche sur Yon
Quincaillerie des Mauges	24 Avenue de Bon air	49110	Montrevault-sur-Evre
	Route De St Nazaire, 1 Rue du Général		
Espace Emeraude	Patton		Châteaubriant
Quincaillerie du Bocage	Rue des Sables		Essarts-en-Bocage
BBJ	Rue Henri Rol Tanguy	47300	Villeneuve-sur-Lot
BBJ	ZA Porte de Quercy	47500	Montayral
Briconautes	9 Boulevard de la Lèze	31600	Eaunes
Jardinerie Solignac	657 Avenue de Solignac	31660	Bessières
Mr Bricolage	Route de Mirepoix	09100	Pamiers
E.Leclerc Jardi	Route de Sarlat	46200	Souillac
BBJ	D840 SAS CALANE Champs Bas	46500	Gramat
BBJ IBOS	Route de Pau	65420	Ibos Cedex 9
entreprise julien		81380	Lescure d'albigeois
Ets Comai	2 Rue Jean Panno	47400	Tonneins
Agrisem Saintes	3 Rue de la Roue	17100	Saintes
Mr Bricolage	Boulevard de Recouvrance	17100	Saintes
Mr Bricolage	4 Rue Jean Delay	17200	Royan
Jardiland	Route d'Agen	24100	Bergerac
Bricomarché	15 Rue des Caillotières	17630	La Flotte
BBJ	Zone d'activité du Riveau	17560	Bourcefranc-le-Chapus
BBJ	10 Chemin des Sables	24200	Sarlat-la-Canéda
BBJ	Place du Foirail	19000	Tulle
Bricorama	2352 Avenue de la résistance	40990	Saint Paul lès Dax
Les serres d'Angresse	625 Route de Tyrosse	40150	Angresse
Jardi leclerc	·		Lescar
Jardi leclerc	Route de Tosse	40140	Soustons
			Port-Sainte-Foy-et-
BBJ	113 Avenue de Bordeaux	33220	Ponchapt
			Saint Magne de
BBJ	Route de Libourne	33350	
BBJ	12 Rue des Frènes		Mazères
BBJ	1 Rue de Mulhouse	ł	Horbourg-Wihr
Bricomarché	Avenue du 15ème Génie		Écouvres
Bricomarché	Centre commercial le Breuil, Allée du Breuil	-	Pont à Mousson
Mr Bricolage	ZAC du Champ Bossu, Bd du Champ Bossu		Paray Le Monial
Fleurs et plantes Anthy	22 Avenue Pré Robert Nord		Anthy sur Léman
Mr Bricolage	1313 Route de Frans	69400	,
Bricomarché	23 bis Avenue Maillot	39570	
Serres Caladoises	Rue du Tacot Beaujolais		Gleizé

Bricomarché	Rue des Prés de la Cloche	69220	Belleville en Beaujolais
Bricomarché	Rue du Chatet	01300	Chazey-Bons
Au Jardin des Plantes	670 Rue des Belledonnes	73420	Voglans
BBJ	291 Rue du 18 Juin	42160	Andrézieux Bouthéon
Bricorama	ZI des Blanchisseries	38500	Voiron
Gamm Vert	8 Avenue de Venterol	26110	Nyons
COOPTAIN JARDIN	8 Avenue de la Bouterne	26600	Tain l'Hermitage
Mr Bricolage	Boulevard du 19 mars 1962	59540	Caudry
Bary materiaux	Rd 50	59278	Escautpont
Bigot Materiaux	Boulevard Valigot	62630	Étaples
Envain Materiaux	32 rue de Marillon	59230	Saint Amand-les-Eaux
Envain Materiaux	35 avenue d'ogimont	59780	BAISIEUX
Envain Materiaux	Rue de la falemprise	59310	ORCHIES
Envain Materiaux	ZA de la planque	59710	Pont à Marcq
Envain Materiaux	rue du petit bruxelles	59300	Valenciennes
SL2E	8 Les Ormes	08430	Jandun
BBJ	Route de Toulon Quartier la Retrache	83340	Le Luc
briconautes	99 Route de la Marigarde	06130	Grasse
Gamm Vert	1085 Route de Saint Paul	06140	Vence
Jardi leclerc		56800	Ploermel
Lysadis		35410	Chateaugiron
Lysadis		35890	Laillé
Lysadis		35480	Guipry
Lysadis		35230	Noyal Chatillon
Bricomarché		56130	Nivillac
Bricomarché		56400	Auray

Magasins du Groupement ATLANTIC APPRO participants :

MAGASINS ATLANTIC APPRO					
	Magasins Adresse				
ATLANTIC VERT	LA BAULE	Route de la ville aux feves	44500	LA BAULE	
ATLANTIC VERT	REZE	166 route des sorinières	44400	REZE	
ATLANTIC VERT	CHALLANS	47 boulevard Pascal	85300	CHALLANS	
ATLANTIC VERT	MACHECOUL	Boulevard de l'atlantique	44270	MACHECOUL	
ATLANTIC VERT	LE LOUROUX BOTTERAU	L'ouche du chene	44430	LE LOUROUX BOTTEREAU	

Magasins du Groupement LISA LA PERIGOURDINE participants :

MAGASINS GRAND PUBLIC LA PERIGOURDINE					
	Magasins	Adresse			
LA PERIGOURDINE	BEAUMONT	Z.A route de Monpazier	24440	LABOUQUERIE	
LA PERIGOURDINE	BERGERAC - Plateforme Grand Public	129 AVENUE ARISTIDE BRIAND	24100	BERGERAC	
LA PERIGOURDINE	BERGERAC La Tour Ouest - Magasin	Boulevard Albert Claveille	24100	BERGERAC	

LA PERIGOURDINE	BRANTOME	558 rue Vendôme - Puy Laurent	24310	BRANTOME
LA PERIGOURDINE	CHANCELADE	Route de Ribérac		CHANCELADE
LA PERIGOURDINE	EYMET	Route de Bergerac	24500	EYMET
LA PERIGOURDINE	LALINDE	17 avenue Jean Moulin - Route de Bergerac	24150	LALINDE
LA PERIGOURDINE	LE BUGUE	1704 Route de la Borie - Z.I. La Planette Haute	24260	LE BUGUE
LA PERIGOURDINE	LUGON	Cazeau Morin	33240	LUGON ET L'ILE DU CARNAY
LA PERIGOURDINE	MONPAZIER	Route de Beaumont	24540	MARSALES
LA PERIGOURDINE	MONTIGNAC	Les Rives - Routes des Eyzies	24290	MONTIGNAC
LA PERIGOURDINE	NONTRON	145 Route de Piégut	24300	NONTRON
LA PERIGOURDINE	NOTRE DAME DE SANILHAC accueil	Z.A.E cre@vallée Sud - Rue Borie Marty	24660	NOTRE DAME DE SANILHAC
LA PERIGOURDINE	PIEGUT	94, rue de la Libération		PIEGUT PLUVIERS
LA PERIGOURDINE	SARLAT LA CANEDA	Fontaine de Bontemps - Route de Souillac	24200	SARLAT
LA PERIGOURDINE	ST ANTOINE DE BREUILH	81 avenue du Périgord	24230	ST ANTOINE DE BREUILH
LA PERIGOURDINE	ST AVIT ST NAZAIRE magasin	La Guérenne Nord	33220	ST AVIT ST NAZAIRE
LA PERIGOURDINE	ST CYPRIEN	Sainte Sabine	24220	ST CYPRIEN
LA PERIGOURDINE	ST MEDARD	Zone Commercial Super U - 2 Bis rue du 11 Juin 1944	24400	ST MEDARD DE MUSSIDAN
LA PERIGOURDINE	ST YRIEIX LA PERCHE	Prends y Garde	87500	ST YRIEIX LA PERCHE
LA PERIGOURDINE	TERRASSON	11, rue Lombart	24120	TERRASSON
LA PERIGOURDINE	THENON	15, avenue de la Libération	24210	THENON
LA PERIGOURDINE	VERGT	Rue Château Vieux	24380	VERGT
TERRES DU LIMOUSIN	ALLASSAC lisa	Z.A.E Les Rivières	19240	ALLASSAC

➤ Magasins du Groupement APEX AVEYRON participants :

MAGASINS GROUPEMENT APEX AVEYRON				
Magasin	Adresse			
Sudinter		12120	ARVIEU	
Sudinter	ZA Bel Air	12360	CAMARES	
Sudinter	ZI de Meaux	82300	CAUSSADE	
Sudinter		48170	CHATEAUNEUF DE RANDON	
Sudinter		12170	DURENQUE	
Sudinter	28 rte de Rieupeyroux	12440	LA SALVETAT	
Sudinter	Cabrol	12170	LEDERGUES	

Sudinter	Rte d'Espalion	12032	RODEZ CEDEX 09
Sudinter	Av du Foirail	12460	SAINT AMANS DES COTS
Sudinter		12320	SAINT CYPRIEN SUR DOURDO
Sudinter	ZA de Martin	12380	ST SERNIN SUR RANCE
Sudinter	ZA des Bessières	12420	STE GENEVIEVE
Sudinter		82330	VAREN
Sudinter		12780	VEZINS DE LEVEZOU
Sudinter	Promenade du Lac	12430	VILLEFRANCHE DE PANAT
Sudinter	Route d'Espalion	12850	ONET LE CHATEAU
Sudinter	Av de la Méridienne	48130	AUMONT d' AUBRAC
Sudinter	100, rue Val de l'Enne	12160	BARAQUEVILLE
Sudinter	Rue René HEMON	12340	BOZOULS
Sudinter	Place du Foirail	12120	CASSAGNES
Sudinter	ZI de la Prade	12300	DECAZEVILLE
Sudinter	ZI la Bouysse	12500	ESPALION
Sudinter	Chemin des Voûtes	81300	GRAULHET
Sudinter	ZA la plaine Banassac	48500	LA CANOURGUE
Sudinter	route de Rodez	12210	LAGUIOLE
Sudinter	route de Palmas	12310	LAISSAC
Sudinter	Avenue de Fumel	34700	LODEVE
Sudinter	la boissannade RN88	12450	LUC - LA PRIMAUBE
Sudinter	Valat de Chaze	48100	MARJEVOLS
Sudinter	zac des ramille	48000	MENDE
Sudinter	Zone du Cap du Cres	12100	MILLAU
Sudinter	Le Fargal	12220	MONTBAZENS
Sudinter	route de Lacroix	12600	MUR DE BARREZ
Sudinter	ZA de l'Issart	12800	NAUCELLE
Sudinter	route de millau	12290	PONT DE SALARS
Sudinter	ZA borie de la croix	12170	REQUISTA
Sudinter	route de La Salvetat	12240	RIEUPEYROUX
Sudinter	ZA de Tarfume	12390	RIGNAC
Sudinter	Avenue de Paris	12150	SEVERAC LE CHATEAU
Sudinter	Zone du Bourguet	12400	ST AFFRIQUE (VABRE L'ABBAY
Sudinter	34 Route de Rodez	12330	ST CHRISTOPHE
Sudinter	route d'Espalion	12130	ST GENIEZ D'OLT
Sudinter	Grand'Rue	81340	VALENCE D'ALBIGEOIS
Sudinter	route de Montauban	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE